

con, dans son *Histoire monumentale de Lyon*, tome IV, p. 475, en a fait l'historique et l'éloge. Elle a, comme les précédentes Sociétés, pour base la cotisation individuelle des membres (1), et pour but l'achat de tableaux que le hasard distribue ; mais elle favorise les beaux-arts plus que ne l'avait fait son aînée.

(1) Le Conseil municipal lui alloue annuellement 5,000 fr., et la Chambre de Commerce 5,000 fr.

X.

*A continuer.*